

**AFFAIRE INTÉRESSANT L'AVIS 43-201 RELATIF AU RÉGIME D'EXAMEN
CONCERTÉ DU PROSPECTUS ET DE LA NOTICE ANNUELLE****ET****Corporation de Capital de Risque Sonus**

*Nom de l'émetteur***DOCUMENT DE DÉCISION**

Le présent document de décision du régime d'examen concerté confirme que le prospectus définitif de l'émetteur susmentionné en date du 19 avril 2004 a été visé par les autorités de l'*Ontario* et du *Québec*.

Fait à Montréal, le 22 avril 2004.

L'Agence nationale d'encadrement du secteur financier (aussi connue sous le nom « Autorité des marchés financiers »),

(s) Stéphanie Lachance

Stéphanie Lachance
Chef du Service du financement des
sociétés

Projet SEDAR n° : 617183

DÉCISION N^o : 2004-MC-1346

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 617183

DOSSIER N^o : 20241

Objet : Corporation de Capital de Risque Sonus
Demande de visa

Vu la demande présentée le 1er mars 2004;

Vu les articles 11, 13 et 14 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

Vu l'Instruction générale Q-28, *Exigences générales relatives aux prospectus*;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier*, L.R.Q., c. A-7.03.

En conséquence, l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier (aussi connue sous le nom « Autorité des marchés financiers ») octroie le :

visa pour le prospectus du 19 avril 2004 de Corporation de Capital de Risque Sonus concernant le placement de 6 000 000 d'actions ordinaires et d'une option auprès du placeur pour compte à titre de rémunération, lui permettant d'acquérir un nombre d'actions ordinaires égal à 10 % du nombre total d'actions ordinaires qui seront émises dans le cadre du prospectus, à un prix de 0,50 \$ l'action pour une période de 12 mois de la clôture du placement.

Fait à Montréal, le 22 avril 2004.

(s) *Stéphanie Lachance*
Stéphanie Lachance
Chef du Service du financement des
sociétés

IP/lb